Image not found or type unknown

Maladie non professionnelle et salaire

Par **Pam**, le **15/02/2013** à **07:52**

Bonjour
Pouvez vous m'éclairer sur le maintien de salaire d'un ouvrier dans le bâtiment.
Un salarié perçois ses indemnités journalières Sécu plus un complément
par la Pro Btp pour lequel nous cotisons garantie arrêt de travail.

Ma question est la suivante : Entre les indemnités de Sécu et ce complément, le salarié perçoit pratiquement la totalité de son salaire
Comment dois je procéder pour sa fiche de paie Dois je tenir compte de ses 2 versements et faire le complément

Merci si vous avez la réponse ou bien m'orienter vers un site

Bonne journée

Par **ConseillerPROBTP**, le **15/02/2013** à **09:57**

Bonjour,
Pour toute question relative à la prévoyance de vos salariés, je vous invite à contacter votre direction régionale PRO BTP. Vous trouverez l'ensemble de nos coordonnées sur http://www.probtp.com/contacts
Vous pouvez également, depuis ce portail, nous envoyer un mail. Bien sincèrement,
Sébastien Paturel, Conseiller PRO BTP.

Par **Pam**, le **15/02/2013** à **11:36**

Bonjour

Je vous remercie pour votre réponse je suis allée sur le site PRO BTP
mais cela ne répond pas à ma question de savoir si une fiche de paie doit enlever les jours d'absences pour maladie ou faire un bulletin normal pour maintien de salaire quand un salarié s'absente un mois complet et que la Sécu et la Pro Btp lui versé pratiquement son salaire complet

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés